

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention :</p> <p><b>N° CC 248/2017</b></p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le <b>11 juillet à vingt heures</b>, le Conseil Communautaire Ussets et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p><b>Date de convocation : 04 Juillet 2017</b></p> <p><b>Présents :</b> Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFAVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance</p>

**Objet : Décision modificative – N°4 – Budget principal**

Mr Machard indique que lors du budget primitif 2017 du budget général, des crédits ont été prévus intégralement au compte 6226 pour la participation de la CCUR aux frais supportés par l'Etablissement Public Foncier de Hauts Savoie dans le cadre de son intervention pour le portage de l'opération « ex Agri Sud Est ».

Or la réglementation comptable impose une ventilation entre :

- Compte 27638 amortissement du capital
- Compte 6287 frais annexes
- Compte 6226 frais de portage.

Il convient donc de prévoir des imputations correctes pour ce dossier :

- **Virement de crédits**

Fonctionnement	Diminution	Augmentation
Cpte 6226 frais de portage	29 671,00	
Cpte 6287		2 306,00
Cpte 023 prélevé pour l'investissement		27 365,00
<b>total</b>	<b>29 671,00</b>	<b>29 671,00</b>

- **Ouverture de crédits**

Investissement	Dépenses	Recettes
Cpte 021 prélèvement		27 365,00
Cpte 27638 Remboursement EPF annuité capital Agri Sud Est	27 365,00	
<b>total</b>	<b>27 365,00</b>	<b>27 365,00</b>

Le Conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé du vice-Président :

- ✓ **APPROUVE** la proposition DM n°4 applicable au budget principal 2017 et ce tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD



Le Président  
Paul RANNARD

